

**DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY-LE-COMTE**

Commune de L'HERMENAULT

**Procès Verbal du Conseil Municipal
Séance du 17 Février 2010**

L'an deux mil dix, le dix-sept février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Chantal DORMEGNIES, Maire.

Date de la convocation : 12 février 2010

Présents :

Chantal DORMEGNIES, François Xavier HAUGMARD, Gilbert GEFFARD, Marie-Hélène NOIRAUD, Patrice RABILLER, Thierry GARNIER, Marie-Cécile RIVIERE, René RENAUD, Sandy MARCINIAK, Bruno CHIRON, Claude GAUTRON, Anne FIOLEAU, Jacques LAROCHE et Patrice GILLIER

Absent ayant donné pouvoir :

Catherine FAUCONNIER à René RENAUD

Secrétaire de Séance :

Patrice RABILLER

Lecture est faite du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2010 et accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Madame DORMEGNIES présente, en son nom et au nom de tout le Conseil Municipal, ses condoléances pour le décès de Madame Marie-Josèphe DI GIUSTO, belle sœur de Monsieur René RENAUD.

OBJET N°250 : CADEAU NAISSANCE

Dans la rubrique carnet rose, Madame le Maire annonce la naissance du petit garçon prénommé Mewan de Mademoiselle Cindy Michaud, secrétaire à la Mairie de l'Hermenault. Elle propose de faire un cadeau pour cette occasion. Le Conseil Municipal décide d'attribuer un montant de 75 € utilisable par le biais d'un bon d'achat.

OBJET N°251 : FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DE SPORTS

La Communauté de Communes a décidé de prendre à sa charge, la rénovation complète de la salle de sports, mais ne souhaite pas assurer les frais de fonctionnement.

Après une rencontre entre Monsieur SARLOT et le Conseil Municipal, le financement pour le fonctionnement de la salle de sports pourrait être assuré par l'ensemble des

communes de la Communauté de Communes, ayant des habitants licenciés à l'Hermenault, ainsi que la Commune de Pétosse et l'IME les Trois Moulins, selon un barème établi comme suit :

🚧 Commune de L'Hermenault	4.000 €	32,40 %
🚧 Commune de Marsais Sainte-Radégonde (3 €/hbt)	1.500 €	12,15 %
🚧 Commune de Saint-Valérien (3 €/hbt)	1.200 €	9,72 %
🚧 Commune de Saint-Martin des Fontaines (3 €/hbt)	600 €	4,86 %
🚧 Commune de Pétosse (1 €/hbt)	500 €	4,05 %
🚧 Commune de Pouillé (1 €/hbt en discussion)	600 €	4,86 %
🚧 Commune de Saint-Laurent de la Salle (1 €/hbt)	380 €	3,08 %
🚧 Commune de Mouzeuil Saint-Martin (0.5 €/hbt)	600 €	4,86 %
🚧 Commune de Saint-Cyr des Gâts (0.5 €/hbt)	265 €	2,15 %
🚧 IME les Trois Moulins	2.700 €	21,87 %

Le Conseil Municipal préfère que le montant soit exprimé non pas en valeur absolue mais en pourcentage.

M. SARLOT accepte quelques avancées significatives :

- la Communauté de Communes assurerait la tutelle morale du fonctionnement, en suppléant le cas échéant, les communes défailtantes.
- des conventions seront établies avec toutes les communes afin que soient précisées les obligations de chacune des parties.
- la part actuellement versée par l'IME de Fontenay-le-Comte serait prise en charge par la Communauté de Communes en cas de retrait de cet organisme.

Bien que partiellement satisfaisant, il paraît difficile d'aller au-delà de ces propositions.

Madame DORMEGNIES donne lecture d'une lettre qu'elle doit adresser à Monsieur SARLOT pour lui exprimer le point de vue de la Commune. Le contenu de ce courrier est approuvé à main levée par le Conseil Municipal :

- une abstention
- une voix contre
- 12 voix pour

Il restera à trancher quelques difficultés juridiques. Le problème de la propriété de la salle de sports va se poser.

OBJET N°252 : CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES - RUE DU PETIT VILLAGE

Actuellement les eaux pluviales provenant des habitations situées face aux logements construits par Vendée Habitat, s'écoulent par une canalisation qui traverse la route et se déversent directement sur les logements en construction. Il convient de faire réaliser des travaux pour dévier cette arrivée d'eau.

Trois devis ont été adressés par différentes entreprises.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de confier le choix de l'entreprise à la commission voirie.

OBJET N°253 : TRAVAUX DE VOIRIE 2010

Un état des lieux concernant tous les fossés des chemins communaux a été établi par la commission voirie. L'entreprise Guyonnet était présente pour examiner les travaux nécessaires. Elle a transmis un devis pour le curage des fossés dont le montant total s'élève à 8 200 €. Sur ce devis, figure la réfection du chemin devant la rambarde du terrain de foot pour un montant de 1 700 €. Il a été convenu que cette remise en état serait assurée par les associations sportives, la Commune se chargeant de fournir seulement les matériaux. Le Conseil Municipal n'a pas jugé utile de demander d'autres devis.

OBJET N°254 : ADIL - PASS FONCIER

Nous avons reçu récemment un courrier nous indiquant que, de façon unilatérale, l'ADIL avait changé les règles d'attribution des prêts à taux zéro en matière d'acquisition de logements neufs. Désormais, seuls les accédants, employés par des entreprises qui cotisent au 1% logement, pourront recevoir cette aide alors qu'initialement ces prêts étaient proposés à tout le monde (sous réserve de conditions sociales).

Monsieur Simon Gerzeau, Maire de Longèves, a vivement réagi au sujet de ce retournement et a envoyé une lettre de protestation à l'ADIL ainsi qu'au Préfet de la Vendée. Il invite toutes les autres communes à réagir de même.

Le Conseil Municipal décide de soutenir l'action engagée par Monsieur Gerzeau.

OBJET N°255 : LUTTE CONTRE LES RAGONDINS

Le Maire rappelle qu'en partenariat avec la FDGDON, il est procédé à la destruction des ragondins ; un piégeur : Monsieur Hervé SUIRE, a été agréé par cet organisme et perçoit 1,50 € par ragondin piégé.

Ainsi depuis 2007, 81 ragondins ont été piégés.

La FDGDON a indiqué que le montant versé au piégeur devait être revalorisé.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe à 2 € le montant de l'indemnité qui sera versée à Monsieur Hervé SUIRE par ragondin piégé, à compter de l'exercice 2010.

OBJET N°256 : RETROCESSION D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Le Maire explique qu'une concession à perpétuité a été accordée dans le cimetière communal, en 1895, à Madame Louise AUDONNET née DESJARDINS. Une chapelle pouvant abriter huit sépultures a été édiflée.

Ladite concession fut dévolue par succession à Mademoiselle Louise DUVIGNAUD, puis à Monsieur André DUVIGNAUD, et par les héritiers de ce dernier mise à disposition de Mademoiselle Jeanne GABORIT.

Le 2 novembre 1986, Mademoiselle Jeanne GABORIT a légué cette même concession à Monsieur et Madame TORRALBO / BARBOT à charge pour eux d'entretenir les lieux durant leur vivant.

Deux places demeurent disponibles dans la chapelle. En date du 24 janvier 2010, Madame Louise TORRALBO MUÑOZ / BARBOT, qui a quitté la région, a légué la concession à Monsieur et Madame Claude MERCIER de L'Hermenault afin de s'y faire inhumer. Ils seront désormais en charge d'entretenir cette concession ainsi que la tombe des grands-parents et parents de Madame Louise TORRALBO, lors de sa disparition.

Monsieur et Madame Claude MERCIER nous font savoir que ce sont leurs parents Monsieur et Madame Georges BOIDE qui seront inhumés dans cette concession.

Les intéressés ne sont pas en mesure de nous fournir le titre de concession ; les archives de la Mairie ne commencent qu'en 1899, et les recherches effectuées n'ont pas non plus permis de retrouver le titre de concession.

Où l'exposé et après délibération, le Conseil Municipal dit que la présente délibération vaudra titre de propriété pour les légataires : Monsieur et Madame Claude MERCIER et que la rétrocession en leur faveur sera effectuée à titre gratuit.

OBJET N°257 : SOUTIEN AUX SINISTRES DE HAÏTI

Deux actions sont menées simultanément en faveur des sinistrés de HAÏTI :

- ✚ Par l'association AAIDE qui propose un ensemble d'animations le dimanche 7 mars 2010
- ✚ Par la Communauté de Communes de L'Hermenault qui a décidé de faire l'acquisition de tentes

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien à l'action de la Communauté de Communes du Pays de L'Hermenault en lui versant une somme de 200 € pour le financement des tentes. Les autres communes adhérentes à la Communauté de Communes ont pris le même engagement.

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Le Conseil Municipal approuve le devis de Monsieur Cyril GRANIER, d'un montant de 235,85 €, pour l'épandage de produit anti-mousse sur des toitures de bâtiments communaux
- ✚ Des poteaux électriques sont en dépôt depuis de nombreuses années à Tournegrise. Ils devraient être prochainement détruits par ERDF
- ✚ Le chenil communal est maintenant opérationnel. Il est rappelé que ce chenil est strictement réservé aux besoins de la commune de l'Hermenault. Par ailleurs, les deux agents techniques suivront une formation pour la capture des chiens dangereux.
- ✚ Le SYDEV a remis son rapport concernant le contrôle des concessionnaires pour l'année 2008. Rappelons que le SYDEV est propriétaire des réseaux de

distribution de gaz et d'électricité mais que les concessionnaires sont respectivement ERDF et GRDF.

- ✚ La commission chargée d'étudier la mise en place d'un site internet a présenté ses propositions. Une mise en commun, au niveau de la Communauté de Communes, aurait été souhaitable afin de réduire les coûts de création. Cependant, 2 communes ont déjà créé leur site (Mouzeuil Saint Martin et Saint Valérien) et la Communauté de Communes a décidé de créer son propre site.

Pour la création d'un site communal, quatre possibilités s'offrent à nous :

- Création du site par une société de service informatique
- Création du site par l'un des groupements de sites communaux existants (Réseaudescommunes.com ou Monclocher.com par exemple)
- Création du site par un étudiant dans le cadre d'un stage lié à ses études
- Création du site par nous-mêmes

- ✚ La commission finances se réunira le 19 mars à 9h30 pour préparer le budget primitif 2010

- ✚ Feu d'artifice. Une réunion est prévue le 18 février. Cette année, le feu d'artifice se déroulera le 11 juillet

- ✚ PAVE : prochaine réunion le vendredi 12 mars à 16 h avec le Cabinet QUALICONSULT

- ✚ Monsieur DARNICHE, dans le cadre de son mandat de sénateur de la Vendée, se présentera aux Elus de L'Hermenault le 12 mars à 11 h en mairie

- ✚ Grand Court : les travaux de réfection de la toiture principale de la grange sont maintenant terminés. Il reste beaucoup de nettoyage à faire, en particulier des gravats à évacuer. Didier GUINAUDEAU doit se charger d'enlever les 2 tas de tuiles. Reste à dégager, au moyen d'un tractopelle, l'intérieur de la grange et des 2 ailes. Madame LIMOUZIN est venue pour vérifier quelques cotes sur place. Son rapport devrait être terminé vers mi mars. Madame DORMEGNIES propose qu'une réception soit organisée à l'occasion de la remise de l'étude réalisée par Madame LIMOUZIN.

- ✚ Cimetière : l'absence de lieu pour recevoir les cendres des personnes incinérées va devenir de plus en plus problématique. Il convient donc d'étudier sans délai les différentes possibilités qui existent. Des devis vont donc être demandés.